

## **PROCES-VERBAL de la séance du 30 juin 2021**

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00 dans la salle intercommunale de Chaniaz à Reverolle, sous la présidence de Monsieur Vincent Chabloz. Il salue la présence de Madame Agnès Harr, boursière communale.

### **1. Appel :**

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 46 membres sont présents sur 91 assermentés.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

### **2. Acceptation de l'ordre du jour :**

Le Président lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite y apporter une modification. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est accepté.

### **3. Approbation du dernier procès-verbal :**

Monsieur Vincent Chabloz informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020, approuvé par le Bureau, a été envoyé aux membres du Conseil.

Monsieur Vincent Chabloz demande si quelqu'un désire y apporter des modifications. Ce n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle du procès-verbal. Cela n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021 est accepté à l'unanimité.

### **4. Assermentation :**

Monsieur Vincent Chabloz rappelle que cette séance est la dernière de la législature. Les assermentations de ce soir ne seront valables que pour cette séance. Tout citoyen pourra se faire assermenter pour la législature 2021-2026 lors du prochain Conseil, en octobre 2021. Il demande si des personnes dans la salle désirent être assermentées. Ce n'est pas le cas.

### **5. Communications du Bureau**

Monsieur le Président présente la nouvelle secrétaire du Conseil général de Lully, Madame Nicole Jufer Tissot, élue lors de l'installation des autorités communales pour la législature 2021-2026. Madame Jufer Tissot fonctionne également comme greffière communale et c'est une volonté du Président d'avoir une seule et même personne pour les deux fonctions.

### **6. Communications de la Municipalité**

Monsieur le Syndic présente également Madame Nicole Jufer Tissot, qui a débuté son travail de secrétaire municipale le 1<sup>er</sup> mai 2021. Madame Jufer Tissot se présente à l'assemblée et raconte son parcours.

Monsieur Eric Rondot informe l'assemblée des problèmes de saturation constatés à la déchetterie de Morges. Les quatre communes utilisatrices se sont réunies en mars 2021 afin de trouver des solutions pour réduire le nombre de visites à Riond-Bosson et ne pas augmenter le coût pour les communes. Elles ont opté pour une campagne de sensibilisation à la population afin que les habitants limitent leurs visites à la déchetterie. Il est important que chacun en prenne note. De nouveaux pointages seront effectués à la déchetterie et des décisions plus coûteuses pour la commune seront prises si la situation de s'améliore pas.

Monsieur Olivier Pasche remarque que si la répartition du financement entre communes est basée uniquement sur les chiffres de la déchetterie, le calcul est biaisé à cause de l'existence d'Ecopoints à Morges, qui permettent aux Morgiens de recourir moins souvent à la déchetterie.

Monsieur Eric Rondot dit qu'en réponse à la remarque de Monsieur Walter Gfeller concernant des poubelles publiques (voir PV du 8 décembre 2020), de nouvelles poubelles ont été installées à chaque entrée et sortie du village.

Monsieur Mark Wings répond à la question de Madame Lise Cretegy concernant un règlement sur l'éclairage nocturne autour des villas (voir PV du 8 décembre 2020). Une multitude de règlements touchent à l'espace public et la Municipalité voit la possibilité d'ajouter un paragraphe sur la pollution lumineuse dans le nouveau règlement du Plan général d'affectation (PGA). Néanmoins, sur le plan privé, il faudrait avoir une discussion avec le voisin.

Monsieur le Syndic annonce que Lully fêtera le 1<sup>er</sup> août 2021 avec un brunch à midi (sur inscription).

## **7. Adoption des comptes communaux 2020**

Monsieur Marc Genton présente les comptes 2020 que les conseillers ont reçus en annexe à la convocation de la présente Assemblée. Il ajoute que le réseau d'assainissement et la STEP (station d'épuration) auront besoin d'importants investissements. Certains des branchements ne sont pas corrects et on observe des croisements entre les eaux usées et les eaux claires. Les corrections commenceront à partir du haut du village en allant vers le bas, avec un curage des conduites et une observation avec des caméras. Le fonds de réserve est déjà bien entamé. Un nouveau règlement est prévu pour fin 2021.

Le rapport de la commission de gestion est lu par Madame Arlette Perret-Nissan.

Monsieur Vincent Chabloz rappelle la présence de Madame Agnès Harr, boursière communale, qui peut répondre aux questions concernant les comptes communaux 2020.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le point 1 des conclusions, soit d'approuver les comptes relatifs à l'exercice 2020 ainsi que le bilan au 31 décembre 2020.

Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 30 juin 2021,
- Vu le préavis de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- D'approuver les comptes relatifs à l'exercice 2020 ainsi que le bilan au 31 décembre 2020, tels que présentés.

Les comptes 2020 et le bilan au 31 décembre 2020 sont approuvés à l'unanimité, moins une abstention.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le point 2 des conclusions, soit de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

Il n'y a pas de discussion.

Monsieur Vincent Chabloz demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

L'assemblée du Conseil général de Lully décide :

- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

La décision est approuvée à l'unanimité.

## **8. Rapport d'activité 2020**

Les conseillers ont reçu le rapport d'activité 2020 en annexe à la convocation de la présente Assemblée. Monsieur le Syndic s'abstient de le lire.

## **9. Préavis municipal No 01/2021 : Réfection de la Route de St-Prex et du croisement du chemin du Brisecol**

Monsieur Eric Rondot présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente assemblée. La Municipalité a pris en compte les propositions faites par la commission ad hoc lors de l'assemblée du 8 décembre 2020 :

- 1) séparation et évacuation des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) polluants ;
- 2) réfection de la partie St-Prex uniquement, et non pas du chemin du Brisecol ou du bas de la partie St-Prex ;
- 3) signalisation d'une déviation par le chemin du Brisecol et pose d'un panneau « *riverains autorisés* ».

Le rapport de la commission chargée de l'étude du projet est présenté par Madame Claire Mayor, qui relève que les propositions de la commission ont été suivies. Le rapport ajoute que l'octroi de subventions allouées par la DGAV (Direction générale de l'agriculture et de la viticulture) permettront encore de réduire le coût de ces réfections pour la commune.

Le rapport de la commission des finances est présenté par Monsieur Thierry Ruch.

Monsieur Vincent Chabloz ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Vincent Nicod demande s'il n'y a pas de contradiction : on élargit la route mais on restreint l'usage aux bordiers autorisés ?

Monsieur Eric Rondot répond que c'est le coude seul qui sera élargi pour une meilleure visibilité. Les bordiers autorisés seront les habitants de Chantemerle.

Il n'y a plus de discussion.

Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Ce n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 01/2021 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 30 juin 2021,
- Après avoir pris connaissance du préavis No. 01/2021
- Où le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet,

- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réfection du Chemin du Brisecol et de la Route de St-Prex DP28.
- De lui allouer à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 394'715.80 au maximum (subventions non déduites)
- De financer cette dépense par un emprunt bancaire de CHF 394'715.80.
- D'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit de CHF 394'715.80 sur une durée de 30 ans au maximum, à raison de CHF 13'157.00 par année, la première fois au budget 2022.

Accepté à une forte majorité, 3 abstentions.

## **10. Initiative pour un usage raisonnable des souffleuses de feuilles**

Monsieur le Président informe les conseillers que le Bureau a reçu une lettre à ce sujet de Monsieur Thierry Blanc et il la lit.

Il demande à Monsieur Blanc s'il désire prendre la parole.

M. Thierry Blanc précise le sens de son initiative. Il souhaite avant tout lutter contre les abus car ces machines sont extrêmement bruyantes, sont utilisées par certains en-dehors de la période automnale et nuisent à l'écosystème naturel. Monsieur Thierry Blanc propose un projet de modification de l'article 39 du règlement de police de la commune. Il s'agit de limiter l'usage des souffleuses de feuilles à la période de l'année où il y a des feuilles mortes, soit du 1<sup>er</sup> octobre au 31 janvier. Il ajoute que l'usage professionnel de ces engins est cependant réservé. Ainsi par exemple, l'employé communal ne serait pas concerné par cette nouvelle disposition du règlement. Les conseillers ne doivent pas débattre sur le fond ce soir mais décider si son initiative est recevable.

Monsieur Vincent Chabloz indique au Conseil qu'il doit ce soir se déterminer sur la prise en considération (entrée en matière) de la proposition de Monsieur Blanc. Si oui, le dossier sera transmis à la Municipalité pour préavis.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions.

Monsieur Vincent Nicod demande si les souffleuses électriques font moins de bruit ?

Monsieur Thierry Blanc répond qu'il n'y a pas de différence de bruit.

Monsieur Benedikt Schwartz demande s'il n'y a pas un autre moyen pour sensibiliser les utilisateurs au lieu de réglementer ?

Monsieur Olivier Virnot demande si d'autres sources sonores (tondeuses à gazon par exemple) pourraient être incluses dans la nouvelle disposition ?

Monsieur Vincent Chabloz répète qu'il s'agit d'une initiative d'intention et que la discussion sera pour une autre séance.

Le Conseil général vote pour transmettre l'initiative pour un usage raisonnable des souffleuses de feuilles à la Municipalité pour préavis.

Oui : 28, Non : 6, Abstentions : 7

## 11. Divers & Propositions Individuelles

Monsieur le Président donne la parole à qui voudrait la prendre.

Monsieur Philippe Isoz parle des changements écologiques dans notre commune et demande aux conseillers d'accepter la présence d'herbes indésirables.

Madame Edith Chabloz demande la raison pour laquelle on a enlevé les panneaux avec les textes de Monsieur Philippe Isoz, employé communal, sur les lieux publics ? Elle le voit comme une atteinte à la liberté d'expression.

Monsieur le Syndic répond que certains des textes ont été mal jugés par des habitants. La Municipalité, représentant la population, ne peut pas autoriser ces textes exposés dans l'espace public.

Monsieur Olivier Pasche, Président de la SDL, encourage les conseillers à s'inscrire pour le Rallye pédestre du 12 septembre avec le rôti à la broche au refuge de Lully. Il invite la population à la Fontaine des Joncs pour la dernière grillade de la SDL. Le match de foot Suisse-Espagne sera projeté sur un grand écran.

Monsieur Olivier Pasche informe l'assemblée que, pendant les vacances, il y a un apéritif commun tous les vendredis des vacances d'été au terrain de pétanque, au centre du village.

Madame Lise Creteigny demande la raison pour laquelle une barrière en bois a été posée au chemin du Rossan ?

Monsieur Eric Rondot dit qu'elle vise à empêcher les voitures de se garer où l'on veut refaire le gazon.

Monsieur Martin Humpert, organiste et directeur du chœur La Sinfonietta à Lully, demande à la Municipalité un appui financier pour défrayer les solistes et musiciens qui l'accompagnent. La Sinfonietta utilise l'église avec l'accord de la commune et donne des concerts gratuits en juin et en décembre, souvent avec des œuvres rares ou disparues. Monsieur Humpert dit que La Sinfonietta soigne l'être humain et la musique.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Vincent Chabloz remercie chaleureusement Madame Lauren Blanc pour ses dix ans de travail comme secrétaire pour le Conseil général de Lully.

Monsieur Vincent Chabloz clôt la séance à 21h30.

Le Président :



Vincent CHABLOZ



La Secrétaire :



Lauren BLANC

Lu et approuvé le 8 juillet 2021

Les scrutateurs :



Claude PRIOR



Werner KUERT